

DEC212550IN2P3

Décision portant fin de fonctions de M. Thierry Ollivier chargé de mission

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC202092IN2P3 du 18 décembre 2020 portant nomination de M. Thierry Ollivier aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 31 août 2021, aux fonctions de chargé de mission formation, exercées par M. Thierry Ollivier auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Rhône Auvergne.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/09/2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit

